

BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES, FRUITIÈRES, FLORALES ET DE PÉPINIÈRES (BP RPLFFP)



Formation professionnelle continue

RNCP 41838

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly



CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully



16€/l'heure (tarif négocié en cas de financement collectif Région
ou France Travail, tarif préférentiel en cas d'autofinancement)



840 h de formation professionnelle
420 h de stage en entreprise

Modules complémentaires (optionnels et
durées individualisées en fonction des besoins
du stagiaire) : Jusqu'à 21h d'accompagnement
personnalisé

Objectifs de la formation

- Assurer la conduite d'un ou plusieurs ateliers de production horticole conformément aux modes de production choisis, dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement
- Réaliser les opérations techniques liées à la culture de plantes maraîchères, fruitières, ornementales et florales, de la mise en culture au conditionnement et à la commercialisation
- Coordonner une équipe de travail dans un atelier de production horticole
- Réaliser le suivi technico-économique de l'atelier de production
- Conduire et utiliser le matériel en sécurité, réaliser l'entretien courant et la maintenance des équipements

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton "s'inscrire" en haut de la page). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.
2. Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif.
3. Présentation de la formation lors d'une réunion d'information collective
4. Test de positionnement
5. Entretien individuel pédagogique en présentiel

Selon les financements, les dossiers des candidats peuvent être soumis à la validation des financeurs.

Public - Prérequis

Le public ciblé est un public adulte qui a pour projet professionnel de travailler dans le secteur horticole, en tant qu'ouvrier qualifié ou chef d'équipe (arboriculture, horticulture ornementale, maraîchage).

Les prérequis sont :

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Etre en capacité de lire et comprendre un document professionnel, de décrire à l'écrit une situation professionnelle et de résoudre un problème mathématique avec une ou plusieurs des quatre opérations
- Ne pas présenter de contre-indication médicale avérée en lien avec les travaux visés par le métier
- Avoir réalisé une immersion dans la ou les production(s) visée(s) (idéalement sous forme de salariat)
- Avoir un projet professionnel en tant qu'ouvrier qualifié en arboriculture, maraîchage, et/ou horticulture ornementale

Rémunération - financement

- Financements possibles : France Travail, Région, CPF Transition Pro, CPF, autofinancement...
- Rémunération selon le financement

Modalités d'évaluation

Les UC (Unités Capitalisables constituant des blocs de compétences) sont évaluées par des épreuves principalement orales et pratiques de mises en situations professionnelles tout au long de la formation.

Autres voies de formation proposées par le CFPH

- Validation de Acquis de l'Expérience (VAE)
- Virtuel (formation à distance)

Contenu de la formation

UC1- Se situer en tant que professionnel

C1.1- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant.

C1.2- Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture

UC2- Assurer le pilotage technique des productions

C2.1- Organiser la mise en oeuvre technique des opérations culturales

C2.2- Coordonner le travail d'une équipe

UC3- Réaliser les interventions sur les végétaux

C3.1- Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux

C3.2- Réaliser des travaux liés au développement des végétaux

UC4- Intervenir sur les conditions de culture

C4.1- Réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des sols

C4.2- Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux

UC5 UCARE - Réaliser la vente directe des produits de l'exploitation ou de la pépinière

C5.1- Préparer le point de vente

C5.2- Réaliser la vente

UC : Unité Capitalisable, une UC correspond à un bloc de compétences

UCARE : Unités Capitalisables d'Adaptation Régionales ou à l'Emploi.

Les + de la formation

- Délivrance du Certiphyto Décideur
- Visites d'exploitations maraichères, d'entreprises horticoles et arboricoles
- Travaux pratiques sur les plateaux techniques du CFPH ou en entreprises partenaires

Métiers visés

- Ouvrier / Ouvrière agricole en maraîchage, horticulture, pépinière, arboriculture
- Chef / Cheffe d'équipe en exploitation maraichère, horticole, arboricole
- Conducteur / conductrice de travaux horticoles
- Chef / cheffe de culture horticole

Poursuite d'études

Il est possible de continuer sa formation avec un Certificat de Spécialisation (CS), par exemple :

- CS "Responsable technico-commercial en agroéquipements"

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully

cfppa.ecully@educagri.fr

0478334612

<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

Pour plus d'infos sur la formation scanner le QR code ou rdv sur notre site web



— E P L E F P A - LYON - DARDILLY - ECULLY —

